

BUREAU

Séance du 6 décembre 2023

Délibération BU_20231206_010

Adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 portant délégation au bureau ;

Vu l'avis favorable de la formation spécialisée du comité social territorial en date du 19 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28 novembre 2023 ;

Vu le projet de convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. La convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET